RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant composition du jury du concours externe commun pour le recrutement d'adjoint administratif principal 2ème classe du ministère de la justice, au titre de la session 2022

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L325-1 et suivants ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2009 modifiant l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'administration centrale et des adjoints administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 03 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

ARRÊTE :

Article 1er – Le jury de correction, d'interrogation et de délibération du concours externe commun pour le recrutement d'adjoint administratif principal 2ème classe du ministère de la justice - session 2022 - est composé comme suit :

Présidente : Mme Sylvia BRAYE, Directrice principale de services de greffe, Cour d'appel de Saint-Denis

Vice-président : Mr Jean-Claude YESSO, Directeur de services de greffe, Tribunal judiciaire de Saint-Denis

Membres :

Mr Rudy BALLI, Assistant social du personnel, Cour d'appel de Saint-Denis
Mme Nathalie DRUJON, Directrice des services de greffe, Tribunal judiciaire de Saint-

Denis
Mr Abdelhek LAOUAR, Directeur des services de greffe, Tribunal judiciaire de Saint-Pierre
Mme Corine LIEGEARD, Greffière d'instruction, Tribunal judiciaire de Saint-Denis
Mme Mélanie MOLINES, SAENES classe exceptionnelle, Tribunal judiciaire de Saint-Denis

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 avril 2022

Chantal MANÈS-BONNISSEAU
Rectrice de la région académique
de La Réunion

Pour le ministre de la justice

Pour la Rectrice et par délégation,
Le secrétaire général adjoint
SIGNÉ
Erwan POLARD

Le sous-directeur des parcours professionnels
SIGNÉ
Christophe DEAL